

DESCRIPTION DE FONCTION

EDUCATEUR ECOLES FONDAMENTALES

Finalités de la fonction

L'éducateur spécialisé assure la réalisation des objectifs liés au bien-être des élèves dans les centres scolaires dont il a charge. Il est le garant du cadre de l'école (ROI), assure le suivi disciplinaire tant dans ses aspects administratifs que dans leur mise en œuvre pratique et veille à se faire le lien entre l'école et la famille dans le respect des directives de sa hiérarchie.

Il doit à ce titre collaborer activement tant avec sa ligne hiérarchique (directions de centres scolaires, service Enseignement, direction du service parascolaire), qu'avec ses collègues des équipes pédagogiques (enseignants) et éducatives (accueillants). Il sera également amené à collaborer étroitement avec le service prévention de la commune d'Auderghem dont les missions pourront s'avérer complémentaires et profitables à toutes les parties. Il aura enfin des contacts étroits avec notre responsable de notre programme de prévention des harcèlements et des violences visibles et invisibles ainsi qu'avec l'orthopédagogue et le conseiller pédagogique de la commune.

Principales responsabilités de l'éducateur¹

L'éducateur :

- joue un rôle social basé sur le climat de confiance, met en place des médiations de première ligne, pratique l'écoute active, la bienveillance, l'empathie, l'assertivité et la communication non violente, prévient et gère les situations conflictuelles et favorise le dialogue dans une approche constructive ;
- participe aux temps et espaces transitionnels en veillant à l'accueil, au bien-être, à la sécurité des élèves et au respect du ROI de l'établissement, notamment durant les récréations, les temps de midi, les entrées et les sorties;
- est en relation avec d'autres acteurs intérieurs et extérieurs à l'école (les agents des Centres P.M.S et P.S.E., les parents et un réseau d'intervenants périscolaires (SAJ, SPJ, AMO, CPAS...) mobilise des acteurs autour de projets fédérateurs avec les partenaires internes et externes à l'école, avec l'accord de la direction, installe et entretient un réseau avec des partenaires internes et externes;
- participe à l'élaboration du ROI et veille au respect de celui-ci dans la perspective de la gestion du vivre ensemble, en collaboration avec les autres acteurs de l'école et propose des réponses éducatives et positives lorsqu'il est confronté à l'infraction à la règle ;
- joue un rôle actif dans la prévention de la violence et du harcèlement sous toutes ses formes, via les moyens mis en place au sein de l'école pour l'y aider ;
- accompagne, anime et organise, le cas échéant, des activités d'éducation à la santé et de prévention en matière d'assuétudes, et des séquences en lien avec le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté en collaboration avec les acteurs déjà en place sur le terrain (accueillants, professeurs de citoyenneté, responsable de programme de prévention du harcèlement et des violences visibles et invisibles, ...);
- est membre de droit du conseil de classe des élèves avec voix délibérative lors des procédures disciplinaires ;

¹ Inspiré par la circulaire 7358 du 25/10/2019 ;

[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207358%20\(7611_20191025_133542\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207358%20(7611_20191025_133542).pdf)

- participe activement aux réunions d'équipe dont la fréquence est à déterminer en fonction des réalités de chaque école ;
- participe chaque année à des formations continuées adaptées aux différentes problématiques rencontrées dans le milieu scolaire et dont les besoins sont définis avec la Direction.

Savoir-être et savoir-faire

L'éducateur :

- sera en contact direct avec de très nombreuses personnes (qu'il s'agisse des collègues au sens large, des enfants, de leurs familles ou des intervenants extérieurs à l'école) et doit pour cela faire preuve de qualités relationnelles réelles telles que la facilité de communication, le sens de l'écoute et du dialogue, l'empathie, la diplomatie,...
- sera parfois amené à gérer des situations conflictuelles ou de crise et, partant, doit pouvoir témoigner d'une importante maîtrise de soi afin de respecter en toutes circonstances les codes déontologiques et éthiques liés à sa profession. Dans ce cadre, la patience, la bienveillance, la connaissance fine de la communication non-violente et de l'écoute active nous paraissent constituer des essentiels.
- sera le bras droit de la Direction et de la Référente des accueillantes et, à ce titre, doit être capable de travailler avec organisation et méthode, de se montrer disponible, flexible, réactif et polyvalent. Il devra communiquer à la fois dynamisme et enthousiasme, se montrer créatif et orienté solution tout en étant capable de se remettre en question.
- sera amené à prendre part à la rédaction d'une série de documents officiels et doit donc témoigner d'une bonne maîtrise de la langue française et des outils informatiques de base.

Cadre de travail

L'éducateur est le référent du climat scolaire dans l'école. Il effectue un travail de première ligne, de construction de projets, d'analyse et de réflexion sur :

- la dynamique de climat scolaire et bien-être à l'école.
- la politique de gestion de la discipline dans l'école.
- l'écoute et la dynamique relationnelle dans la classe et individuellement avec les élèves.
- l'intégration des enfants dans l'école.

A ce titre,

- il conseille et oriente les enseignants sur la dynamique de classe.
- il seconde et conseille la direction en matière de climat scolaire et de gestion de la discipline : notamment pour harmoniser la politique de climat scolaire, le règlement d'ordre intérieur, les codes et les règles, les sanctions.
il doit collaborer activement avec le responsable du projet « prévention du harcèlement et des violences visibles et invisibles »
- il collabore activement avec l'équipe des accueillants
- il met en place des projets bien-être, ludiques, éducatifs, qui visent à améliorer le climat scolaire dans l'école.
- il gère les conflits entre élèves.
- il est susceptible d'être invité lors de réunion de suivi des élèves
- il garde l'esprit de recherche et s'informe des différentes méthodes qui lui permettront d'intervenir au mieux dans les classes ou avec les élèves.

- Il fait régulièrement rapport à la Direction et s'assure de ce que les décisions qu'il aurait à prendre conviennent en toutes circonstances à la vision de la Direction

Il est systématiquement consulté pour :

- les cas d'élèves qui ont des problèmes récurrents de discipline, de comportement, d'attitude: les enseignants doivent systématiquement référer à l'éducateur avant d'aller directement à la Direction.
- conseiller l'enseignant sur la dynamique de classe.
- mettre en place et participer aux conseils de coopération et d'école.
- participer aux conseils de classe (adulte).
- animer les conseils disciplinaires.
- faire des animations en classe sur l'attitude, le comportement,...

Ce que l'éducateur ne fait pas :

- Surveiller des classes de professeur absent ; excepté sur demande de l'éducateur pour pouvoir profiter de l'absence pour mettre en place des animations ou faire des suivis d'élèves.
- Etre à la disposition des enseignants pour gérer à leur place tout problème de comportement ou de perturbation de classe.
- Surveiller des élèves systématiquement sortis des classes.
- Mettre en place des sanctions systématiques.
- L'éducateur n'a pas vocation à prendre en charge le travail de la référent ou des accueillants En ce sens, il n'a pas à gérer les aspects organisationnels et pratico-pratiques de la garderie et des temps libres.